



## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

**Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 25-08**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'une assemblée de consultation publique aura lieu concernant une **demande de dérogation mineure no 25-08** déposée par le propriétaire projeté 4 389 798 partie concernant un projet de subdivision d'un lot projeté ne respectant pas la norme du règlement de lotissement portant le numéro 20-367, article 4.2 relatif à la largeur du lot projeté.

**Désignation de lot projeté :      4 389 798**

**Nature et effets de la demande : Le lot projeté 4 389 798 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 212, rang Sainte-Marie.** La demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée en regard de la largeur d'un lot. Le lot projeté a une largeur de 42m alors que la norme minimale est de 50m.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2025

A handwritten signature in blue ink that reads "Marc-Antoine Lefebvre".

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier